

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 20 janvier 2022 à 18 heures 30 minutes
Mairie

Présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri

Secrétaire de séance : Mme PEATIER Géraldine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20012022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 2

Abstentions : 2

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PEATIER Géraldine

Date de convocation
13/01/2022

OBJET : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement d'un stade de Foot et ses abords

Date d'affichage
13/01/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/01/2022

et publication du :

24/01/2022

Madame COMTE, Maire, présente au conseil municipal les résultats de la consultation pour le marché de travaux et indique que la commune a lancé une consultation en 4 lots séparés le 3 décembre 2021 pour des travaux d'aménagement d'un stade de Foot et ses abords.

La commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le mardi 11 janvier 2022 a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique et 40% pour le prix des prestations) comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, les offres suivantes :

Lot 1 – Terrassement
Groupement ROFFAT/EVTP/LAQUET
Offre de base :

147 925.00 € HT - 177 510.00 € TTC

Lot 2 – Réseaux hydrauliques
Groupement ROFFAT/EVTP/LAQUET
Offre de base :
62 868.00 € HT - 75 441.60 € TTC

Lot 3 – Chaussée
Groupement ROFFAT/EVTP/LAQUET
Offre de base :
77 712.50 € HT – 93 255.00 € TTC

Lot 4 – Espaces verts et arrosage intégré
Groupement ROFFAT/EVTP/LAQUET
Offre de base :
109 033.75 € HT - 130 840.50 € TTC

TOTAL 397 539.25 HT – 477 047.10 TTC

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 11 janvier 2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Adopte cette proposition ;

Autorise Madame le Maire à attribuer le marché et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2022
03/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Étaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Étai(ent) excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PEATIER Géraldine

Date de convocation
13/01/2022

OBJET : Travaux d'abattage et évacuation de peupliers

Date d'affichage
13/01/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/01/2022

et publication du :

24/01/2022

Madame le Maire explique au conseil Municipal l'obligation d'abattre deux gros peupliers à l'emplacement du futur stade de Foot car ceux-ci vont gêner les travaux, elle présente au conseil le devis de l'entreprise Colombois service d'un montant de 700 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la proposition l'entreprise Colombois service d'un montant de 700 €
Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2022
04/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PEATIER Géraldine

Date de convocation
13/01/2022

Date d'affichage
13/01/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/01/2022

et publication du :

24/01/2022

OBJET : Travaux de mise aux normes accessibilité de l'école publique (Rampe d'accès)

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour la commune de mettre aux normes accessibilités l'école publique. Pour cela il convient de créer une rampe d'accès, d'installer une plateforme élévatrice et de créer un WC Handicapé. Mme le Maire présente au conseil le devis d'un montant de 24 981.84 € TTC de l'entreprise de Métallerie BOSC « L'arc en fer » pour la fabrication et la pose de la rampe d'accès.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la proposition de l'entreprise Métallerie BOSC « L'arc en fer » d'un montant de 24 981.84 € TTC.

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2022
05/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PEATIER Géraldine

Date de convocation

13/01/2022

OBJET : Remplacement de fenêtres cotés nord à l'école publique

Date d'affichage

13/01/2022

Madame le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise PALISSE Xavier pour le remplacement de 4 fenêtres coté nord à l'école publique de Colombier le Jeune pour un montant de 5 918.4 € TTC.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/01/2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

et publication du :

24/01/2022

Accepte la proposition de l'entreprise PALISSE Xavier d'un montant total TTC de 5 918.4 € TTC.

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2022
06/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PEATIER Géraldine

Date de convocation
13/01/2022

Date d'affichage
13/01/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/01/2022

et publication du :

24/01/2022

OBJET : Remplacement de cinq croix.

Madame le maire rappelle au conseil qu'il avait été prévu de refaire 5 croix situées à plusieurs endroits de la commune, elle présente le devis de l'entreprise Métallerie BOSC « L'arc en fer » d'un montant de 3 210.36 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la proposition de l'entreprise Métallerie BOSC « L'arc en fer » d'un montant de 3 210.36 € TTC.

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2022
07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14
Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 14
Contre :
Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PEATIER Géraldine

Date de convocation
13/01/2022

Date d'affichage
13/01/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/01/2022

et publication du :

24/01/2022

OBJET : Etude Géotechnique de conception

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise ALIOS INGENIERIE pour l'étude géotechnique de conception pour les travaux d'aménagement du terrain de foot, pour un montant de 1 440.00 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la proposition de l'entreprise ALIOS INGENIERIE d'un montant total TTC de 1 440.00 € TTC.

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2022
08/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PEATIER Géraldine

Date de convocation
13/01/2022

Date d'affichage
13/01/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/01/2022

et publication du :

24/01/2022

OBJET : TRAVAUX DE PEINTURE SUR LA PORTE DU LOCAL TECHNIQUE

Madame le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise Jean Luc MALOSSE d'un montant de 930 € TTC, pour les travaux de peinture de la porte du local technique de la Mairie,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la proposition de l'entreprise Jean Luc MALOSSE d'un montant de 930 € TTC

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2022
09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PEATIER Géraldine

Date de convocation
13/01/2022

Date d'affichage
13/01/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/01/2022

et publication du :

24/01/2022

OBJET : Eclairage du stade de foot

Madame le Maire présente au conseil le devis du SDE07 d'un montant de 50 972.17 € TTC pour les travaux d'électrification du nouveau stade de foot.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la proposition du SDE07 d'un montant de 50 972.17 € TTC pour les travaux d'électrification du nouveau stade de Foot.

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2022
10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14
Absents 1

Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 14
Contre :
Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PEATIER Géraldine

Date de convocation
13/01/2022

Date d'affichage
13/01/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/02/2022

et publication du :

11/02/2022

OBJET : MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE A L'ECOLE PUBLIQUE

Vu le projet de la Commune de COLOMBIER LE JEUNE d'engager des travaux de mise aux normes accessibilité et travaux de rénovation énergétique à l'école publique « Anne sylvestre »

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Travaux HT pour l'accessibilité :

Plateforme	14 899.00 € HT
Rampe d'accès aux classes	20 818.20 € HT
Création d'un WC handicapé	5 390.92 € HT

Travaux HT pour la rénovation énergétique :

Remplacement du chauffage	6 182.01 € HT
Remplacement des fenêtres	4 932.00 € HT

Travaux HT divers :

Remplacement des gouttières 1 982.40 € HT

Total Dépenses 54 204.54 € HT

Subventions :

DETR 30 % 16 261.36 €

Autofinancement 70 % 37 943.18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve le projet de travaux à l'école publique « Anne SYLVESTRE »

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus

Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions inscrites au plan de financement prévisionnel

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la question.

Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

